



Tabac et entreprise

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 19 décembre 2003

Malgré l'application de la loi dans l'entreprise, les fumeurs continuent de fumer. Que faire ?

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les conseils pratiques que DNF vous propose. N'hésitez pas à prendre contact à nouveau avec DNF si vous éprouvez des difficultés à mettre en oeuvre votre action ou si vous avez besoin d'une aide à la rédaction.